Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réglement graphique n°1

Zonage

SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE

Pièce n° 1 2 3 4 5

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM *Signature*

Granville Terre & Mer Communauté de Communes

capda ARCHITECTURE

2AD

gamay environnement

géostudio AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT

1. ZONES

Zone Urbaine (U)
- Ua2 : centre-bourg des autres communes
- Ub2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ue : secteur d'équipements
- Uj : secteur urbain de jardin
- Up : secteur urbain patrimonial

Zone à Urbaniser (AU)
- 1AUh2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donvilles-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)
- A : zone agricole

Zone Naturelle (N)
- N : zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE
- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS
- Nouvelle construction, non cadastrée
- Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

Plan de zonage n°1
Version pour arrêt

La Croûte
La Bâmeinière
Le Pavillon
La Triannière
La Quertière
Les Peupliers
Village Lair
Les Hauts Bouttils
La Petite Herpinière
La Fresnerie
La Bergonnière
La Herpinière
Le Douaire
1AUh2
Ua2
Ub2a
Ue
Up
Uj

0 500 1 000 m